0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption du Procès Verbal

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le PV du CA du 24/01/2019
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 janvier 2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 12/03/2019 08:31:50

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Compte rendu du Conseil d'Administration n°3 du jeudi 24 janvier 2019
Collège *Noël Berrier* de Corbigny

En présence de :
M. Deniaux, Chef d'établissement, Mme Furodet, Gestionnaire, M. Décluy, CPE, membres de droit.
Mmes Lefebvre, Sellier, Vandenschrick, MM. Stanislawek, Delbreil, représentants des enseignants.
Mme Squedin, M. Chaput, représentants des des Personnels ATSS.
Mme Sansoit, M. Perron, représentants des parents d'élèves.
M. Uthaisri, représentant des élèves.
Mme Masson, représentante des personnels d'éducation
Sont excusés par M.Deniaux, Mme Dufour et M. Pauron

Le quorum étant atteint, M.Deniaux ouvre la séance à 18h04.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Mme Sellier est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2/ Adoption de l'ordre du jour

M. Deniaux fait lecture de l'ordre du jour. Il souhaite ajouter un premier point concernant la modification du règlement intérieur et un second point concernant les questions diverses. **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

3/ Adoption du Procès-verbal du CA du 29 novembre 2018

Aucune remarque n'étant formulée par les présents concernant le PV du CA du 29 novembre 2018, M. Deniaux procède au vote. **Le PV est adopté à l'unanimité.**

4/ Présentation du projet de ventilation de la DHG 2019

M. Deniaux présente la DHG pour l'année scolaire 2018-2019.

- Il fait un point sur les effectifs prévus pour septembre 2019 : 32 élèves en 6è, 27 élèves en 5è, 34 élèves en 4è et 36 élèves en 3è ; au total 129 élèves sont attendus (contre 140 actuellement). Le collège enregistre donc une baisse de 11 élèves pour la rentrée 2019.

- Les classes se répartiront comme suit : deux 6è de 16 élèves chacune ; une 5è de 27 élèves ; deux 4è de 17 élèves chacune et deux 3è de 18 élèves chacune.

- La dotation est de 211,5 heures (soit 0,5h de plus qu'en 2017-2018), ce qui constitue une bonne nouvelle pour le collège.

- Le collège dispose de 195 HP, 14 HSA et 2,5 IMP. (voir tableau de la DHG joint).

- M. Deniaux fait un rappel concernant l'évolution des effectifs au collège entre 2015 et 2019, souligne que nous conservons nos sept divisions et que la baisse annoncée des élèves en primaire dans la Nièvre est de 400 élèves. M. Deniaux fait également remarquer que le H/E est en augmentation.

- M. Deniaux présente et commente le tableau de répartition de la DHG.

- Mme Lefebvre demande si 1h de dédoublement en 4è pourrait être mise en place en 3è en Espagnol, en plus de celle de la 4è. M. Deniaux répond que cela lui semble difficile et qu'il faut faire des choix.

- M. Stanislawek fait remarquer qu'il n'y a que 24 places en salle de sciences et que les élèves de 5è seront 27 en classe entière. M. Deniaux répond que cela paraît compliqué de tout dédoubler et que c'est impossible en terme de moyens. Il explique que le Danois est utile au cours de l'année pour rétribuer les enseignants qui s'investissent dans des actions supplémentaires, des activités, des sorties et des voyages. Une solution sera trouvée pour que les 27 élèves tiennent dans la salle de sciences.

- M. Deniaux présente le tableau de proposition de répartition des services pour 2018-2019 (voir le tableau joint).

- M. Deniaux évoque les nombreux postes partagés en Lettres, Histoire-Géographie, Anglais, Allemand, Espagnol, Mathématiques, Physique-Chimie, SVT, Technologie, Arts plastiques, Education musicale et EPS.

- M. Deniaux met aux voix la répartition de la DGH : elle est adoptée à l'unanimité.

5/ Présentation des informations sur la journée *Portes Ouvertes* du 23/03/2019

M. Deniaux annonce que l'organisation de la journée Portes Ouvertes sera modifiée dans son organisation qui est à repenser, en travaillant sans doute sur l'amplitude horaire et sur l'ouverture du collège à des partenaires extérieurs.

6/ Modification du règlement intérieur

M. Deniaux lit les différents points modifiés dans le règlement intérieur du collège concernant l'usage du téléphone portable, l'accueil des élèves, la tenue vestimentaire, les matériels personnels utilisés par les élèves dans l'enceinte du collège et les punitions / sanctions en cas de confiscation du téléphone portable (voir règlement intérieur modifié joint).

- M. Deniaux met aux voix la modification du règlement intérieur : elle est adoptée à l'unanimité.

7/ Affaires financières

- Conventions -

Mme Furodet demande l'autorisation des signatures pour les conventions :

- entre M. Deniaux, pour le *Collège Noël Berrier*, et *Le Théâtre Eprouvète* dans le cadre de la mise en place d'un *Cabinet de Poésie Générale* dans l'établissement. Cette action, d'un coût de 600 euros, sera constituée d'un spectacle pour les classes de 6è et de 5è et d'un atelier par classe, d'enregistrement des poèmes réalisés par les élèves.

Mme Furodet met aux voix l'autorisation de signature de la convention : elle est adoptée à l'unanimité.

- entre M. Deniaux, pour le *Collège Noël Berrier*, et *Canopé* dans le cadre de la réalisation d'un atelier sur le thème de l'éducation au développement durable, à la consommation et à la production responsables, à destination des deux classes de 4è, à raison d'une heure par classe.

Mme Furodet met aux voix l'autorisation de signature de la convention : elle est adoptée à l'unanimité.

- entre M. Deniaux, pour le *Collège Noël Berrier*, et M. Sébastien Guillerand de l'entreprise « Abeilles et découvertes » qui réalisera une animation apicole dans le cadre du projet *Nutrition* du CESC. Cette animation aura lieu les 1er et 2 avril 2019 et s'élève à 111,6 euros.

Mme Furodet met aux voix l'autorisation de signature de la convention : elle est adoptée à l'unanimité.

- entre M. Deniaux, pour le *Collège Noël Berrier*, et l'Union Régionale de Bourgogne-Franche-Comté membre de la mutualité française dans le cadre d'une animation pour la prévention des addictions auprès des élèves de 4è, réalisée le 25 janvier 2019.

Mme Furodet met aux voix l'autorisation de signature de la convention : elle est adoptée à l'unanimité.

- entre M. Deniaux, pour le *Collège Noël Berrier*, et la FASSC, pour l'organisation matérielle et financière de la liaison CM2 – 6è et l'organisation du projet CARDIE.

Mme Furodet met aux voix l'autorisation de signature de la convention : elle est adoptée à l'unanimité.

- DBM pour information 2018 -

- Mme Furodet informe des DBM pour info n°14 à n° 19, concernant les ouvertures/régularisations au budget de la variation de stocks, des charges communes du ALO, des produits scolaires (DBM 22), de la rémunération des AED, de la subvention FCSH du Département pour la réparation du compresseur de l'armoire négative en cuisine, des bourses nationales, de la subvention devoirs-faits attribuée par l'État de 900,00 €.

- DBM pour vote 2019 -

- Mme Furodet présente la répartition des crédits LOLF 141 entre les différents programmes pour 2019 (de 3090 euros) : DBM pour vote n°2

Mme Furodet met aux voix la DBM : elle est adoptée à l'unanimité.

- DBM pour information 2019 -

Mme Furodet présente la DBM pour info n°1 ouvrant au budget la subvention FCSH du Département pour les réparations en cuisine.

8/ Questions diverses

Mme Sellier demande où en est le projet de clôture du collège. M. Deniaux répond qu'il est en bonne voie, que l'appel d'offre a été lancé et qu'une entreprise s'est déplacée.

M.Deniaux clôt la séance à 19h15.

La secrétaire de séance,
Isabelle SELLIER

Le Président du Conseil d'Administration,
Christophe DENIAUX

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 54
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour.
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 12/03/2019 08:31:53

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

académie
Dijon
éducation
nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Corbigny, le 12 février 2019

M. Christophe Deniaux, Principal

aux

Membres du Conseil d'Administration

Collège Noël Berrier

Objet : Réunion du Conseil d'Administration n°4

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'Administration se réunira le :

Mardi 05 mars 2019

à 18h00 en Salle de Réunion

Je vous prie de bien vouloir y assister, en cas d'empêchement, vous voudrez bien contacter votre suppléant(e) et lui transmettre la présente convocation et les pièces jointes.

Ordre du Jour :

1/ Désignation du Secrétaire de Séance

2/ Adoption de l'Ordre du Jour

3/ Adoption du Procès-verbal du CA du 24 janvier 2019

4/ Affaires financières

a. Compte financier
b. DBM pour vote
c. DBM pour info
d. Conventions
e. Frais de déplacement
f. MAJ des sorties/projets

5/ DHG 2019 - Modification

6/ Questions diverses

Les éventuelles questions supplémentaires sont à adresser au secrétariat au plus tard 48 heures avant la date du Conseil.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal

Christophe DENIAUX

Collège Noël BERRIER

1 Rue d'Augenay
58800 CORBIGNY
Tel. : 03.86.20.26.96
Fax : 03.86.20.08.23

Courriel : 0580012y@ac-dijon.fr

Secrétariat

Affaire suivie par

Anita SQUEDIN
anita.squedin@ac-dijon.fr

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2019
Numéro de la DBM : 3
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : [ ]
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 4

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration adopte la DBM pour vote n°3 de répartition de LOLF 230 et prélèvement sur le fonds de roulement (détail et DBM joints). Le Conseil d'Administration prend connaissance des DBM pour info n°20 et 21 de l'exercice 2018 (DBM jointes).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 12/03/2019 08:31:56

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

ETABLISSEMENT :0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay

58800 Corbigny

LISTE DES MOUVEMENTS DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 21
PRESENTEE POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXERCICE 2018

DBM exécutoire au	N° op.	N° ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures crédits	Prévisions recettes
31/12/2018	44	1	Contrat ascenseur CD58	ALO HYGSEC 2ASCENSEU 7443	21 Ressources spécifiques		682.28
		2		ALO HYGSEC 2ASCENSEU		682.28	

ETABLISSEMENT : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay

58800 Corbigny

Le 31/12/2018

Le Chef d'établissement
à
AGENT COMPTABLE

OBJET : Décision budgétaire modificative présentée pour information au conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-60 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative N°20 pour l'exercice 2018, et les pièces justificatives la concernant.

La décision budgétaire modificative N° 20 est immédiatement exécutoire.

Le Chef d'établissement,

M DENIAUX Christophe

ETABLISSEMENT :0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay

58800 Corbigny

LISTE DES MOUVEMENTS DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 20
PRESENTEE POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXERCICE 2018

DBM exécutoire au	N° op.	N° ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures crédits	Prévisions recettes
31/12/2018	43	1	Retenue dotation CD58 Chauffag	ALO VIABIL 2DOTFVIAB 7443	21 Ressources spécifiques		44 400.00
		2		ALO VIABIL 2DOTFVIAB		44 400.00	

Académie :
DIJON

Exercice : 2018

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
NIEVRE

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay

58800 Corbigny
Téléphone : 0386202699

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 20
Présentée pour information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du :
31/12/2018

M DENIAUX Christophe, chef d'établissement

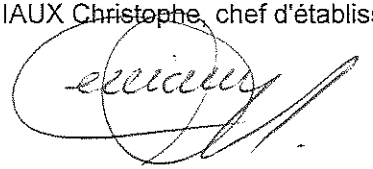

MINISTERE : Education Nationale

Académie : DIJON
Exercice : 2018

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay

58800 Corbigny

DEPARTEMENT :
NIEVRE

Pièce B9.1
DBM INFO

Ordonnateur : M DENIAUX Christophe
Comptable assignataire : Mme FURODET Estelle

Décisions budgétaires modificatives pour information n° 20

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	50 887.94	0.00	50 887.94		44 887.94	0.00	44 887.94	
Vie de l'élève	76 114.08	0.00	76 114.08		76 114.08	0.00	76 114.08	
Administration et logistique	62 517.37	44 400.00	106 917.37		55 210.57	44 400.00	99 610.57	
Total services généraux (1)	**189 519.39**	**44 400.00**	**233 919.39**		**176 212.59**	**44 400.00**	**220 612.59**	
Restauration et hébergement	71 706.71	0.00	71 706.71		66 208.00	0.00	66 208.00	
Bourses nationales	8 968.00	0.00	8 968.00		8 968.00	0.00	8 968.00	
Total services spéciaux (2)	**80 674.71**	**0.00**	**80 674.71**		**75 176.00**	**0.00**	**75 176.00**	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	**270 194.10**	**44 400.00**	**314 594.10**		**251 388.59**	**44 400.00**	**295 788.59**	

Résultat prévisionnel	**-18 805.51**	**0.00**	**-18 805.51**
CAF ou IAF	**-18 498.71**	**0.00**	**-18 498.71**

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL								

Total dépenses et recettes inscrites au budget	**270 194.10**	**44 400.00**	**314 594.10**		**251 388.59**	**44 400.00**	**295 788.59**	

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay

58800 Corbigny

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
présentées pour information au conseil d'administration

EXERCICE 2018 - Edition du 28/01/2019

Pièce B10
DBM INFO

D.B.M. n°20 **Exécutoire au 31/12/2018** **Réf : Retenue dotation CD58 Chauffag** **Opération n°43** **Type opération : 21 - Ressources spécifiques**

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO				Administration et logistique						
		VIABIL			VIABILISATION						
			2DOTFVIAB		Retenue chauffage CD58						
				7443	Subventions Département				0.00	44 400.00	44 400.00
2	ALO				Administration et logistique						
		VIABIL			VIABILISATION						
			2DOTFVIAB		Retenue chauffage CD58	0.00	44 400.00	44 400.00			

Académie :
DIJON

Exercice : 2019

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
NIEVRE

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay

58800 Corbigny
Téléphone : 0386202699

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3
Présentée pour vote au Conseil d'administration

M DENIAUX Christophe, chef d'établissement

MINISTERE : Education Nationale

Académie : DIJON
Exercice : 2019

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay

58800 Corbigny

DEPARTEMENT :
NIEVRE

Pièce B8.1
DBM VOTE

Ordonnateur : M DENIAUX Christophe
Comptable assignataire : Mme FURODET Estelle

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°3			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	31 894.95	27 361.20	-4 533.75
Vie de l'élève	69 093.38	69 093.38	0.00
Administration et logistique	103 039.21	95 732.20	-7 307.01
Total services généraux (1)	**204 027.54**	**192 186.78**	**-11 840.76**
Restauration et hébergement	57 410.10	57 410.10	0.00
Bourses nationales	7 000.00	7 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	**64 410.10**	**64 410.10**	**0.00**
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	**268 437.64**	**256 596.88**	**-11 840.76**

MINISTERE : Education Nationale

Académie : DIJON
Exercice : 2019

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay

58800 Corbigny

DEPARTEMENT :
NIEVRE

Pièce B8.2
DBM VOTE

Ordonnateur : M DENIAUX Christophe
Comptable assignataire : Mme FURODET Estelle

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°3

PREVISIONS BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	31 894.95	0.00	31 894.95		27 361.20	0.00	27 361.20	
Vie de l'élève	68 211.68	881.70	69 093.38		68 211.68	881.70	69 093.38	
Administration et logistique	96 039.21	7 000.00	103 039.21		95 732.20	0.00	95 732.20	
Total services généraux (1)	**196 145.84**	**7 881.70**	**204 027.54**		**191 305.08**	**881.70**	**192 186.78**	
Restauration et hébergement	57 410.10	0.00	57 410.10		57 410.10	0.00	57 410.10	
Bourses nationales	7 000.00	0.00	7 000.00		7 000.00	0.00	7 000.00	
Total services spéciaux (2)	**64 410.10**	**0.00**	**64 410.10**		**64 410.10**	**0.00**	**64 410.10**	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	260 555.94	7 881.70	268 437.64		255 715.18	881.70	256 596.88	

Résultat prévisionnel	**-4 840.76**	**-7 000.00**	**-11 840.76**
CAF ou IAF	**-4 533.75**	**-7 000.00**	**-11 533.75**

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL								

Total dépenses et recettes inscrites au budget	**260 555.94**	**7 881.70**	**268 437.64**		**255 715.18**	**881.70**	**256 596.88**	

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
NIEVRE

Académie : DIJON
Exercice : 2019

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay

58800 Corbigny

Pièce B8.3
DBM VOTE

Ordonnateur : M DENIAUX Christophe
Comptable assignataire : Mme FURODET Estelle

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°3

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	**Recettes**
Section de fonctionnement	268 437.64	256 596.88
	Résultat prévisionnel	**-11 840.76**

Tableau prévisonnel de financement		
	Emplois	**Ressources**
Opérations d'investissement		
IAF	**11 533.75**	**0.00**
Aliénation ou cessions immobilières		**0.00**
Prélèvements sur fonds de roulement	**0.00**	**11 533.75**
Total	**11 533.75**	**11 533.75**

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	**Prélèvements déjà autorisés**	**Prélèvement proposé**	**FDR estimé**
35 287.48	**4 533.75**	**7 000.00**	**23 753.73**

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay

58800 Corbigny

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
soumise au vote du conseil d'administration

EXERCICE 2019 - Edition du 11/03/2019

Pièce B10
DBM VOTE

D.B.M. n°3 Date résultat du CA : 05/03/2019 Réf : Répartition LOLF230 FS Opération n°6 Type opération : 33 - Ressources non spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	VE	AIDEEL	16FS-	7411	Vie de l'élève AIDES AUX ELEVES Fonds social lycéen et collégien Subventions minis.éduc.nat.				3 000.00	-2 200.00	800.00
2	VE	AIDEEL	16FSC	7411	Vie de l'élève AIDES AUX ELEVES Fonds social des cantines Subventions minis.éduc.nat.				0.00	3 081.70	3 081.70
3	VE	AIDEEL	16FS-		Vie de l'élève AIDES AUX ELEVES Fonds social lycéen et collégien	3 000.00	-2 200.00	800.00			
4	VE	AIDEEL	16FSC		Vie de l'élève AIDES AUX ELEVES Fonds social des cantines	0.00	3 081.70	3 081.70			

D.B.M. n°3 Date résultat du CA : 05/03/2019 Réf : CA du 5 Mars 19 Opération n°7 Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	SECUBE	0VET		Administration et logistique SECURITE ET BIEN-ÊTRE AU COLLEGE Renouvel.des vêtements de travail et EPI	300.00	3 000.00	3 300.00			
2	ALO	AMENVT	0MAINT		Administration et logistique AMELIORATION ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL Mantenance établt. réalisée par Adj. Tec	2 400.00	2 000.00	4 400.00			
3	ALO	AMENVT	0MOBIL		Administration et logistique AMELIORATION ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL Renouvellement du mobilier	0.00	1 000.00	1 000.00			
4	ALO	AMENVT	0REPETS		Administration et logistique AMELIORATION ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL Maintenance établt. réalisée par une ets	1 400.00	1 000.00	2 400.00			

Région académique
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PROPOSITION DBM POUR VOTE
CA DU 5 MARS 2019

Collège Noël Berrier
Corbigny

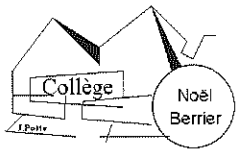

Dossier suivi par :

Estelle FURODET
Agent Comptable
Gestionnaire

TEL 03 86 20 26 92

1 rue d'Augenay
58800 CORBIGNY
TEL 03 86 20 26 96
FAX 03 86 20 08 23
Courriel gest.0580012y@ac-dijon.fr

REPARTITION LOLF 230 FONDS SOCIAUX = 3 881.70 €

Fonds Social des cantines 16FSC	=	3 081.70 €
Fonds Social collégien 16FS	=	800.00 €

POUR VOTE

PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT SERVICE ALO = 7 000.00 €

EPI et vêtements de travail des agents	=	3 000.00 €	0VET
Clés pour organigramme	=	2 000.00 €	0MAINT
Mobilier secrétariat	=	1 000.00 €	0MOBIL
Travaux électriques	=	1 000.00 €	0REPETS

POUR VOTE

SITUATION DU FONDS DE ROULEMENT

FDR COFI 2018	35 287.48 €
- Stocks	4 211.68 €
- PFDR Budget	4 533.75 €
- PFDR	7 000.00 €
RESTE	**19 542.05 €**

Doit rester au minimum 15% de la dotation soit 6 990.00 € ou (13 650.00 € si on tient compte de la retenue chauffage)

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention d'hébergement avec le Lycée Raoul Follereau dans le cadre de la visite des Lycées Jules Renard et Jean Rostand définies au sein du projet "parcours d'excellence".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 12/03/2019 08:31:59

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

académie Dijon

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Collège Noël Berrier
CORBIGNY

CONVENTION D'HEBERGEMENT

Entre les soussignés,

D'une part, Monsieur DENIAUX Christophe, Principal du collège NOEL BERRIER, 58800 CORBIGNY, dûment habilité par le Conseil d'Administration en date du 5 mars 2019.

D'autre part, Monsieur MILLERAT Patrick, Proviseur du Lycée RAOUL FOLLEREAU, dûment habilité par le Conseil d'Administration en date du ..... 2019.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet l'accueil au service restauration du Lycée Raoul Follereau de 28 élèves des collèges de Corbigny et de Château-Chinon et de 2 accompagnateurs enseignants, le jeudi 28 mars 2019, dans le cadre de la visite des Lycées Jules Renard et Jean Rostand définie au sein du projet « parcours d'excellence ». Le collège Noël Berrier en tant qu'établissement support du projet conventionne pour l'ensemble des élèves des deux collèges.

Article 2 : Responsabilité

Les élèves des collèges restent sous la responsabilité de leurs encadrants pendant leur présence dans l'établissement d'accueil. Ils doivent se conformer au règlement intérieur en vigueur et respecter les consignes de sécurité de l'établissement.

Article 3 : Assurance

Les collèges Noël Berrier et Bibracte assurent avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous dommages pouvant résulter des activités exercées par leurs élèves dans le cadre de cet accueil.

Article 4 : Conditions matérielles

Le Lycée Raoul Follereau facturera, au collège Noël Berrier à Corbigny, le repas des élèves au tarif de 4.40 € TTC, soit 28 x 4.40 € = 123.20 € et le repas des accompagnateurs au tarif de 5.70 €, soit 2 x 5.70 € = 11.40 €. Le Principal du collège Haut Noël Berrier, dès réception de la facture, s'engage à en faire régler le montant par son service Gestion.

Dossier suivi par :

Estelle FURODET
Agent Comptable
Adjoint Gestionnaire

TEL 03 86 20 26 92

1 Rue d'Augenay
58800 CORBIGNY
TEL 03 86 20 26 96
FAX 03 86 20 08 23
Courriel gest. 0580012y@ac-dijon.fr

À NEVERS, le.....2019

Pour le Lycée Raoul Follereau
Le proviseur,

Patrick MILLERAT

À CORBIGNY, le.....2019

Pour le Collège Noël Berrier
Le Principal,

Christophe DENIAUX

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 57-1
Annule et remplace l'acte n° 57 - 2018-2019
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention d'hébergement avec le collège Félix Tisserrand à Nuits-Saint-Georges, dans le cadre de la visite du cassisium à Nuits-Saint-Georges, prévue au programme de l'accueil des allemands.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 21/03/2019 10:14:31

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

académie Dijon

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Collège Noël Berrier
CORBIGNY

CONVENTION D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

Entre les soussignés,

D'une part, Monsieur DENIAUX Christophe, Principal du collège NOEL BERRIER, 58800 CORBIGNY, dûment habilité par le Conseil d'Administration en date du 5 mars 2019.

D'autre part, Madame DUPOUY Véronique, Principale du collège FELIX TISSERAND 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, dûment habilitée par le Conseil d'Administration en date du ..... 2019.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet l'accueil au service restauration du collège Félix Tisserrand, de 45 élèves et 4 accompagnateurs enseignants, du collège Noël Berrier, le mardi 9 Avril 2019, dans le cadre de la visite du Cassisium à Nuits-Saint-Georges, prévue au programme de l'accueil des allemands.

Article 2 : Responsabilité

Les élèves du collège Noël Berrier restent sous la responsabilité de leurs encadrants pendant leur présence dans l'établissement d'accueil. Ils doivent se conformer au règlement intérieur en vigueur au collège Félix Tisserrand et respecter les consignes de sécurité de l'établissement.

Article 3 : Assurance

Le collège Noël Berrier assure avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous dommages pouvant résulter des activités exercées par ses élèves dans le cadre de cet accueil.

Article 4 : Conditions matérielles

Le collège Félix Tisserrand facturera, au collège Noël Berrier, le repas des élèves au tarif de 3.74 € TTC, soit 45 x 3.74 € = 168.30 € ; et le repas des 4 accompagnateurs enseignants au tarif de 5.00 €, soit 4 x 5.00 € = 20.00 €.
Le Principal du collège Noël Berrier, dès réception de la facture, s'engage à en faire régler le montant par son service Gestion.

Dossier suivi par :

Estelle FURODET
Agent Comptable
Adjoint Gestionnaire

TEL 03 86 20 26 92

1 Rue d'Augenay
58800 CORBIGNY
TEL 03 86 20 26 96
FAX 03 86 20 08 23
Courriel gest. 0580012y@ac-dijon.fr

À NUITS-SAINT-GEORGES, le.....2019

Pour le collège Félix Tisserrand
La Principale,

Véronique DUPOUY

À CORBIGNY, le 2019

Pour le Collège Noël Berrier
Le Principal,

Christophe DENIAUX

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 58
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat de réservation avec Bibracte EPCC, dans le cadre de la visite prévue au sein du projet "parcours d'excellence", pour le compte du collège Noël Berrier et du collège Bibracte à Château-Chinon, conformément à la convention sur l'organisation des "parcours d'excellence".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 12/03/2019 08:32:06

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

BIBRACTE CONTRAT DE RÉSERVATION

Service accueil des publics | Fiche 19-040 | JD+RG | 19

IDENTIFICATION		ADRESSE DE FACTURATION
Nom	Collège Noël Berrier	
Adresse	1, rue Dogenay 58800 Corbigny	Collège Noël Berrier 1, rue Dogenay 58800 Corbigny
Contact	Monsieur ~~Deniot~~ Deniaux francoise.commaille@ac-dijon.fr	

Mardi 21 mai 2019

Début d'activité	10h	Lieu de rendez-vous	Musée
Fin de l'activité	16h		
Effectif	28 troisièmes 2 accompagnateurs		

PRESTATIONS SÉJOURS

Hébergement et restauration

	petit-déj.	midi	goûter	soir	pique-nique	nuit
dimanche						
lundi						
mardi						
mercredi						
jeudi						
vendredi						
samedi						

LIEUX D'ACTIVITÉS

musée	x	chaudron	x
site	x		

TARIFS

Journée découverte 12,5€/enfant	350,00 €
Repas gaulois 18€/personne	540,00 €
Total	890,00 €
Arrhes à verser	267,00 €

10h visite guidée du site archéologique
12h30 repas gaulois
13h30 visite thématique du musée et atelier pratique en deux groupes

Retrouvez la liste des ateliers sur www.bibracte.fr, rubrique : approfondir > actions éducatives > ateliers pratiques.
Chiara Martini, archéologue en charge de la médiation, vous contactera prochainement pour définir le thème des ateliers.

Guides 2

Cet engagement ne vaut que pour la date indiquée. Pour confirmer votre réservation, veuillez nous renvoyer ce contrat signé, avec la mention "bon pour accord" accompagné de 30 % d'arrhes, par chèque bancaire à l'ordre de BIBRACTE EPCC à l'adresse indiquée en bas de page, ou virement (RIB sur demande). Ces arrhes ne seront restituées qu'en cas de force majeure ou d'annulation dans un délai minimum d'un mois avant le déroulement de l'activité. Le nombre de participants doit être confirmé exclusivement par mail (resa@bibracte.fr) au moins 7 jours avant votre arrivée. À défaut, si l'effectif du groupe est inférieur à la quantité mentionnée sur le contrat, la facturation s'appuiera sur ce dernier, si l'effectif est supérieur, la facture prendra en compte le nombre réel de participants. Pour les groupes de moins de 20 personnes un forfait minimum s'applique. Bibracte EPCC a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui pourraient lui incomber. Les temps libres sont sous la responsabilité des enseignants et accompagnateurs de la classe.

Lu et approuvé, date et signature du responsable	Date et signature du responsable de Bibracte EPCC

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 59
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention d'organisation conjointe des parcours d'excellence avec le collège Bibracte à Château-Chinon.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 12/03/2019 08:32:08

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

académie Dijon
RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

CONVENTION D'ORGANISATION CONJOINTE DES PARCOURS D'EXCELLENCE

Collège Noël Berrier
CORBIGNY

Entre les soussignés,

D'une part, Monsieur DENIAUX Christophe, Principal du collège NOEL BERRIER, 58800 CORBIGNY, dûment habilité par le Conseil d'Administration en date du 5 mars 2019.

D'autre part, Mme BOUCHERES Stéphanie, Principale du collège BIBRACTE, 58120, CHATEAU-CHINON, dûment habilité par le Conseil d'Administration en date du.....2019.

Dossier suivi par :

Estelle FURODET
Agent Comptable
Adjoint Gestionnaire

TEL 03 86 20 26 92

1 Rue d'Augenay
58800 CORBIGNY
TEL 03 86 20 26 96
FAX 03 86 20 08 23
Courriel gest.0580012y@ac-dijon.fr

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir le champ organisationnel des « parcours d'excellence » pour les élèves de 3ème des collèges Noël Berrier à Corbigny (13 élèves) et Bibracte à Château-Chinon (15 élèves).

Article 2 : Modalités

Le collège Noël Berrier à Corbigny est l'établissement support du projet. Il est destinataire d'une subvention sur crédits d'Etat LOLF141 de 3 200.00 €. L'établissement support s'occupe de l'organisation matérielle et financière de l'ensemble du projet (réservations, commandes, règlement des factures de transport, de visites et d'hébergement).

Article 3 : Responsabilité et assurance

Les élèves du collège Bibracte et du collège Noël Berrier restent sous la responsabilité de leurs encadrants pendant les activités. Ils doivent se conformer au règlement intérieur en vigueur dans les différents lieux d'accueil et respecter les consignes de sécurité.

Les deux collèges assurent avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous dommages pouvant résulter des activités exercées par leurs élèves dans le cadre de ce projet.

Article 4 : Organisation matérielle et financière

Le jeudi 28 mars 2019, les 28 élèves de 3ème et 2 accompagnateurs enseignants se rendront à Nevers pour la visite des Lycées Jules Renard et Jean Rostand. Les participants prendront leur repas au Lycée Raoul Follereau au prix de 4.40 € pour les élèves et 5.70 € pour les accompagnateurs. Une convention sera établie entre le collège Noël Berrier et le Lycée Raoul Follereau pour définir les modalités d'hébergement et de facturation. Le coût du transport sera de 390.00 € et le coût de l'hébergement de 134.60 €. Soit 524.60 € réglés par le collège Noël Berrier.

Le mardi 21 mai 2018, les 28 élèves de 3ème et 2 accompagnateurs enseignants se rendront à Bibracte pour une visite guidée du site archéologique. Un repas « Gaulois » est prévu pour le midi pour l'ensemble des participants. Le coût total des activités sera de 890.00 € et le coût du transport de 350.00 €. Soit 1 240.00 € réglés par le collège Noël Berrier.

Reste à définir une date pour la visite de l'usine de Solvay et du Lycée Romain Rolland à Clamecy. Les 28 élèves de 3ème et 2 accompagnateurs enseignants prendront leur repas au Lycée Romain Rolland au prix de 4.40 € pour les élèves et 5.70 € pour les accompagnateurs. Une convention sera établie entre le collège Noël Berrier et le Lycée Romain Rolland pour définir les modalités d'hébergement et de facturation. Le coût du transport sera de 380.00 € et le coût de l'hébergement de 134.60 €. Soit 514.60 € réglés par le collège Noël Berrier.

À Corbigny, le.....2019

Pour le collège Bibracte
La Principale,

Stéphanie BOUCHERES

À Corbigny, le 2019

Pour le Collège Noël Berrier
Le Principal,

Christophe DENIAUX

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 60
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention d'intervention culturelle et/ou éducative auprès des collégiens avec le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, dans le cadre du CESC.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 12/03/2019 08:32:11

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

académie Dijon
RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

CONVENTION D'INTERVENTION CULTURELLE ET/OU EDUCATIVE AUPRES DES COLLEGIENS

Collège Noël Berrier
Corbigny

Entre les soussignés,

D'une part, Monsieur DENIAUX Christophe, Principal du collège Noël Berrier, 58 800 CORBIGNY, dûment habilité par le Conseil d'Administration en date du 5 mars 2019.

D'autre part,
Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles représenté par Madame Eve Bruno, Responsable de la structure, 40 Rue Bernard Palissy 1er étage – Apt 355 58000 NEVERS SIRET 491 011 078 00012.

Il est convenu ce qui suit :

Dossier suivi par :

Estelle FURODET
Agent comptable
Adjoint Gestionnaire

TEL 03 86 20 26 92

1 Rue D'Augenay
58800 CORBIGNY
TEL 03 86 20 26 96
FAX 03 86 20 08 23
Courriel gest.0580012y@ac-dijon.fr

Article 1 : objet
La présente convention a pour objet l'intervention de Madame Bruno, juriste et formatrice du CIDFF, auprès des élèves des classes de 5ème et 4ème dans le cadre des projets CESC : « Lutte contre le sexisme » et « Lois et sexualité » porté par Mme DESFOUGERES, infirmière scolaire. Les interventions auprès des élèves de 5ème se feront le mardi 30 avril 2019 et auprès des élèves de 4ème le vendredi 3 mai 2019.

Article 2 : modalités
Cette intervention se fera sous la forme d'1 séance pour chacun des 3 groupes de 4ème d'une durée de 1h30 et d'1 séance pour chaque classe de 5ème d'une durée d'1h30. Soit un total de 5 interventions d1h30.

Article 3 : organisation matérielle et financière
Le collège s'engage à mettre à disposition les locaux pour les interventions et le matériel qui ne serait pas apporté par le CIDFF.
Les 5 séances seront facturées au prix de 628.00 €.

Article 4 responsabilités
Les élèves participants restent sous la responsabilité de Mme DESFOUGERES au cours de l'intervention.

Article 5 durée
La présente convention prendra fin après la réalisation matérielle et financière des interventions.

A Nevers, le .../.../2019

Pour le CIDFF
La Responsable,

À CORBIGNY, le 08/03/2019

Pour le Collège Noël Berrier
Le Principal,

Christophe DENIAUX

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 61-1
Annule et remplace l'acte n° 61 - 2018-2019
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention d'accompagnement éducatif avec l'association "Eperons de lantilly", dans le cadre du projet de découverte de la pratique équestre, sous réserve d'obtention des crédits d'état programme 230.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 21/03/2019 10:14:23

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

CONVENTION

RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Vu la circulaire du ministre de l'Education nationale n° 2007-115 du 13 juillet 2007 relatif à l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire ;

Entre d'une part :

Le Collège NOËL BERRIER

1 Rue D'Augenay 58800 CORBIGNY
Comptant un effectif total de 134 collégiens répartis en 7 divisions.

Représenté par Monsieur DENIAUX Christophe, Chef d'établissement

Et d'autre part :

L'association EPERON DE LANTILLY

SIRET n° 40766649400015
Domaine, de Fourneau 58800 CERVON

Représentée par Monsieur RAMILLON Jean-Patrick, Président
Désignée sous le terme "Eperon de Lantilly",

Préambule :

La circulaire du ministre de l'Education nationale n°2007-115 en date du 13 juillet 2007 demande aux collèges (notamment les collèges en REP et REP+) de mettre en place à compter de la rentrée 2007 un « accompagnement éducatif » hors temps scolaire.

D'une durée indicative de 2 heures, cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine. Il doit notamment proposer aux élèves volontaires (en particulier les élèves de sixième), trois domaines éducatifs :

- l'aide aux devoirs et aux leçons ;
- la pratique sportive ;
- la pratique artistique et culturelle.

Le Ministre de l'Education nationale précise que le concours des collectivités territoriales et des associations sera particulièrement recherché, notamment dans tous les cas où leurs interventions, traditionnellement importantes, constituent un apport très apprécié.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre exposé en préambule, le collège souhaite organiser, avec le concours de l'association « EPERON DE LANTILLY », une activité culturelle dans le(s) domaine(s) de la pratique sportive équestre, destinée à **8** jeunes scolarisés dans l'établissement, et composée de 5 séances d'une heure les mardis après-midi à compter du **mardi 28 Mai** 2019.

Cette (ces) activité(s) vise(nt) notamment à mettre en place un accompagnement éducatif hors temps scolaire pour:

1. permettre l'initiation des jeunes à diverses activités sportives tout au long de la période du collège de façon à favoriser la poursuite d'activités sportives dans un cadre associatif;
2. améliorer, par une meilleure insertion dans le groupe et le développement de nouvelles motivations, la réussite scolaire ;
3. conduire les collégiens à adopter des valeurs telles que le sens de l'effort individuel et collectif, de respect des règles facilitant la vie en groupe, la réussite collective et l'épanouissement personnel ; à cet égard, la mixité des pratiques sera recherchée dans toute la mesure du possible.

L'organisation relative à cette (ces) activité(s) sportive(s) est fixée en annexe. L'annexe fait partie intégrante de la présente convention.

Article 2 : Financement

Afin de permettre la réalisation du projet d'accompagnement éducatif décrit à l'article 1er, **le collège Noël Berrier**, sollicite auprès du Rectorat une subvention dont le montant est précisé en annexe, subvention versée au collège dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Au cas où le Rectorat n'accorderait pas le montant de la subvention demandée, le collège et l'association « EPERON DE LANTILLY » se concerteront afin de déterminer quelle suite donner à leur partenariat.

Article 3 : Evaluation

Elle sera réalisée en partenariat entre les intervenants, les élèves, et le Principal du collège selon les indicateurs suivants : présence des élèves lors des séances, perception par le public et les participants.

Article 4 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date du **28 Mai 2019**, jusqu'au 5 juillet 2019.

Fait à Corbigny, le **11 mars 2019**,

Le Principal du Collège Noël Berrier,
C.DENIAUX,

L'Association « EPERON DE LANTILLY »,
J-P.RAMILLON,

ANNEXE ORGANISATION / FINANCIERE

L'action s'adressera à des collégiens de 6ème et de 5ème.

Cette action est organisée à l'initiative et sous la responsabilité du collège, qui fixera la liste des élèves volontaires admis à y participer.

Les séances seront organisées pendant les périodes d'activité scolaire et après les cours, selon le calendrier prévisionnel suivant :

Mai 2019 : Mardi **28 mai** – **1** séance

Juin 2019 : Mardi **4** juin – **1** séance
Mardi **11** juin – **1** séance
Mardi **18** juin – **1** séance
Mardi **25** juin – **1** séance

La première séance commencera le **mardi 28 mai** 2019
La dernière séance est prévue le **mardi 25 juin** 2019

Les séances seront encadrées par :
- Mme COUTANT Christine
- .....

Titulaire(s) du(des) diplôme(s) professionnel(s) suivant(s) :
- Brevet d'Etat Educatrice sportive second degré
- .....
- .....

Cet (ces) encadrant(s) intervient(viennent) dans le cadre :
- Association « EPERON DE LANTILLY »
- .....

Les séances se dérouleront dans les lieux et/ou locaux suivants :
- Au centre équestre à Cervon

Le Chef d'établissement s'assure des conditions d'hygiène et de sécurité dans lesquelles se déroulent les activités menées en partenariat. La responsabilité des établissements est engagée quant à la surveillance et au suivi des élèves.

Au cas où l'activité n'a pas lieu dans le collège : préciser les modalités du déplacement du groupe :

Transport avec le véhicule du Centre social avec départ et retour devant collège
.....
.....
.....
.....

Budget prévisionnel du module (du point de vue de l'association « EPERON DE LANTILLY »)

Dépenses = 620.00 €

- Rémunération de l'encadrant :
- Matériel pédagogique :
- Assurances complémentaires :
- Autres (préciser) : **5** séances à **13** €/ **8** élèves = **520.00 €**
- Transport : **100.00 €**

Recettes = 620.00 €

- Autres subventions d'état :
- Subventions des collectivités territoriales :
- **Crédits accompagnement éducatif : = 520.00 €**
- Autres (préciser) : Budget établissement = **100.00 €**

Les contributions en nature des parties et autres partenaires éventuels (matériel, entretien, gardiennage, etc.) seront les suivantes :

- ..... apporté par .....
- ..... apporté par .....

La prestation des associations fera l'objet d'une facturation adressée au collège Noël Berrier – Corbigny
Pour un montant de : 520.00 €, à régler à l'association « EPERON DE LANTILLY ».

Fait à Corbigny, le **11 mars 2019**

Le Principal du Collège Noël Berrier,
C.DENIAUX,

L'Association « EPERON DE LANTILLY »,
J-P.RAMILLON

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 62
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2018

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]
Budget annexe : [ ]

Réserves :

Avec réserves [ ]
Sans réserve [X]

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 12/03/2019 08:32:16

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Ministère : Education Nationale

Académie :DIJON
Exercice :2018

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay
58800 CORBIGNY

Département : NIEVRE
Pièce n°14
Edité le :13/02/19

ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Fonds de roulement	28 018.01	40 106.99	32 843.08	34 722.35	35 287.48
Jours FdR	48	71	56	60	44
Besoin en Fonds de Roulement	-29 142.97	-15 438.99	-31 494.00	-13 917.10	-15 310.57
Trésorerie	57 160.98	55 545.98	64 337.08	48 639.45	50 598.05
Jours de Trésorerie	98	98	110	84	63
Taux moyen de charges à payer (%)	4.23	2.16	9.43	11.58	2.34
Taux de non recouvrement (%)	3.50	7.33	6.33	10.09	9.89

Ministère : Education Nationale

Académie : DIJON
Exercice : 2018

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay
58800 CORBIGNY

Département : NIEVRE
Pièce n° 12
Edité le : 13/02/19

VARIATION DETAILLEE DES STOCKS ET EN-COURS

Numéro des comptes	Nature des stocks et des en cours	Stocks au 01-01-2018	Variation service général	Variation services spéciaux	Stocks au 31-12-2018
	MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
311	DENREES	1 942.34	0.00	-368.71	1 573.63
3213	AUTRES COMBUSTIBLES	990.36	1 647.69	0.00	2 638.05
	Augmentation = ordre de reversement compte 603x Diminution en stock = mandat compte 603x	2 932.70	1 647.69	-368.71	4 211.68
	PRODUITS ou SERVICES EN COURS ou EN STOCKS				
	Augmentation = ordre de recette compte 713x Diminution = annulation des ordres de recettes compte 713x	0.00	0.00	0.00	0.00

ACADEMIE DIJON
ETABLISSEMENT 0580012Y COLLEGE NOEL BERRIER
14/01/2019 Rue d' Augenay
B.P 13
58800 CORBIGNY

Stock Alimentaire
Année 2018

VARIATION DU STOCK AU 31 Décembre 2018

COMPTE CLASSE 3 NUMERO LIBELLE	STOCK au 1er janvier 2018	STOCK au 31 décembre 2018	VARIATION	Ecritures de FIN D'ANNEE
	1 942,35	1 573,63	-368,71	Variation des stocks au 31/12/2018

M. DENIAUX Christophe,

Mme FURODET Estelle

COLLEGE NOEL BERRIER AGENT COMPTABLE 58800 CORBIGNY

Mme FURODET Estelle

A Corbigny, le 31/12/2018

académie Dijon

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Collège Noël Berrier

Collège Noël Berrier

VARIATION DU STOCK DE GAZ EXERCICE 2018

CALCUL DE LA VALEUR DU STOCK DE GAZ AU 31/12/18

Capacité citerne en kilos, soit 85% de la cuve*	% cuve en stock	KILOS en stock au 31/12	TONNES en stock au 31/12	TARIF TTC de la TONNE au 31/12/18	VALEUR DU STOCK
1750	57%	1173,53	1,174	2 247,96 €	**2 638,05 €**

* La cuve est pleine à 1750 kg à 85% de capacité, il reste 15% d'air.

CALCUL DE LA VARIATION DU STOCK DE GAZ AU 31/12/18

VALEUR DU STOCK AU 31/12/2016	VALEUR DU STOCK AU 31/12/2018	VARIATION DU STOCK
990,36 €	2 638,05 €	**1 647,69 €**

Au 31/12/2018, le stock augmente de 1 647,69 €
Augmentation de mille six cent quarante-sept euros et soixante-neuf centimes.

Une diminution de stock implique un mandat
Une augmentation de stock implique un ordre de reversement

L'Adjoint gestionnaire,
MME FURODET Estelle

Le Chef d'établissement,
M.DENIAUX Christophe

Ministère : Education Nationale

Académie :DIJON
Exercice :2018

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay
58800 CORBIGNY

Département : NIEVRE
Pièce n°5
Edité le :13/02/19

EXECUTION DU BUDGET

Code du service	Intitulé du service	Montant net des dépenses	Montant net des recettes
Première section : fonctionnement			
AP	Activité pédagogique	42 740.85	39 309.42
VE	Vie de l'élève	70 796.70	70 796.70
ALO	Administration et logistique	100 003.05	103 551.52
	Total services généraux	213 540.60	213 657.64
SRH	Restauration et hébergement	66 075.95	66 217.24
SBN	Bourses nationales	8 968.00	8 968.00
	Total services spéciaux	75 043.95	75 185.24
	Total de la première section	288 584.55	288 842.88
	Résultat		258.33
	CAF		565.13
	Total exécution budgétaire	288 584.55	288 842.88

Ministère : Education Nationale

Académie :DIJON
Exercice :2018

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay
58800 CORBIGNY

Département : NIEVRE
Pièce n°5
Edité le :13/02/19

TABLEAU DE FINANCEMENT

Emplois		Ressources	
Insuffisance d'autofinancement	0.00	565.13	Capacité d'autofinancement
Immobilisations (C20 à 23)	0.00	0.00	Apports (C102, C103)
Participations et autres immobilisations financières (C26 à 27) sauf 275	0.00	0.00	Subventions (C13)
		0.00	Aliénation ou cessions immobilières (C775)
Remboursements des dettes financières (C16)	0.00	0.00	Augmentation des dettes financières (C16)
Dépôts et cautionnement versés (C275)	0.00	0.00	Dépôts et cautionnement remboursés (C275)
Total des emplois	0.00	565.13	**Total des ressources**
Apports au fonds de roulement	565.13		**Prélèvements sur le fonds de roulement**

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 63
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration se prononce défavorablement à la mise en place d'un nouveau contrat de maintenance du standard téléphonique.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	0
Contre :	15
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 12/03/2019 08:32:19

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

télécom® PROXY

CONTRAT DE MAINTENANCE

A l'attention du GESTIONNAIRE

CONDITIONS PARTICULIERES

Type : 818 **Référence : CM 1509 1941** **Compte Client : 58 0349**

a) Téléphone :	**03 86 90 11 12 / de 8h00 à 18h00**
b) Délai d'assistance sur site :	**Sous 8 Heures**
c) Dépannage produits :	**OUI**
d) Date d'effet :	
e) Durée : **5 ans**	**du:** **au:**
f) Facturation :	Annuel
g) Conditions de règlements :	Terme à échoir
h) Période d'exécution :	**818 de 8h00 à 18 h00 du Lundi au Vendredi**
i) Clauses particulières :	
j) Derniers indices connus :	**S1 :**

Adresse du Contrat	Adresse de facturation si différente
Client : **COLLEGE NOEL BERRIER**	Client :
Adresse: **1 rue AUGENAY**	Adresse :
58800 CORBIGNY	
Tél: **03 86 20 26 96** Fax:	Téléphone : Fax:

VOTRE MATERIEL MAINTENU

Qté	Désignation	Qté	Désignation
	Serveur de communication Alcatel-Lucent de Type Omni Pcx Office RCE 8.2 équipé : 2T0/4 numériques/16analogiques		
1	Standard automatique personnalisable		
1	Messagerie vocale 2 accès 1 H de stockage		
1	Poste Opérateur AL4039+ module 40 Touches		
2	Poste Numerique AL4029		

Nota : seuls les produits dont le numéro de série apparaît en clair dans le tableau ci-joint sont couvert par ce contrat. Si PROXY TELECOM décide le remplacement d'un produit, c'est le nouveau produit qui passe sous contrat.

Total HT annuel :	**340,00 €**
TVA annuel 19,6 %	66,64 €
Total TTC annuel :	**406,64 €**

Fait en 2 exemplaires à : Le :

PROXY TELECOM - 53 ***Rue Albert Camus - 58000 NEVERS***	***Le Client*** *Bon pour accord, lu et approuvé*
Nom, qualité, signature et Cachet	Nom, qualité, signature et Cachet

La signature de ce document vaut acceptation des Conditions Générales de maintenance ci-jointes

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modalités de remboursement des frais de déplacement

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 64
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les modalités de remboursement des frais de déplacement

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration adopte les modalités de remboursement des frais de déplacement des personnels de direction et administratifs qui incombent à l'établissement (détaillées dans le document joint), dans le cadre des déplacements liés à des réunions, des convocations, des groupes de travail...Pour lesquels aucun remboursement des frais n'est prévu par ailleurs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 12/03/2019 08:32:21

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

2018/2019

INDEMNITE DE DEPLACEMENT / TARIF SNCF DE 2nde CLASSE

Si l'agent est en mission en dehors de sa résidence (administrative et principale). La résidence retenue sera la plus proche du lieu de mission. Cette indemnité inclue les parkings et les péages.

Distance (d)	Constante (a)	Prix kilométrique (b)
de 1 à 16 km	0,7781	0,1944
de 17 à 32 km	0,2503	0,2165
de 33 à 64 km	2,0706	0,1597
de 65 à 109 km	2,8891	0,1489
de 110 à 149 km	4,0864	0,1425
de 150 à 199 km	8,0871	0,1193
de 200 à 300 km	7,7577	0,1209

INDEMNITE DE REPAS

Sur présentation d'un justificatif et si l'agent se trouve hors de sa résidence (principale et administrative) pendant la totalité de la période comprise entre 11h et 14h ou entre 18h et 21h : **maximum 15.25 €**

INDEMNITE DE NUITEE ET PETIT DEJEUNER

Sur présentation d'un justificatif et si l'agent se trouve hors de sa résidence (principale et administrative) entre 00h et 05h. Le montant de l'indemnité inclue le petit déjeuner.

Maximum 70 € si mission dans les villes de moins de 200 000 habitants

Maximum 90 € si mission dans les villes de plus de 200 000 habitants

Maximum 110 € si mission à Paris

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 65
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention d'accompagnement éducatif avec une association non encore définie, dans le cadre du projet de découverte de la pratique du Canoë, sous réserve d'obtention des crédits d'état programme 230 à hauteur de 700.00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 12/03/2019 08:32:25

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 66
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2018 comme suit :

[ ] Sur un compte de réserve unique
[X] Avec subdivision
Compte 10681 : 258.33
Compte 10687 : 0.00
Compte :
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 12/03/2019 08:32:27

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Ministère : Education Nationale

Académie : DIJON
Exercice : 2018

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay
58800 CORBIGNY

Département : NIEVRE
Pièce n° 6
Edité le : 28/01/19

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

CHARGES	MONTANT N	RAPPEL N-1	TOTAUX PARTIELS N	TOTAUX PARTIELS N-1
Charges d'exploitation : (1)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	35 459.16	34 875.41		
Variation de stock	-1 278.98	74.51		
*Autres achats et versements assimilés	153 220.82	134 682.37		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 852.94			
Salaires et traitements	34 408.24			
Charges sociales	24 800.01			
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations	1 039.02	1 515.81		
Sur actif circulant				
Pour risques et charges				
Autres charges	37 545.09	38 033.61		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			288 046.30	209 181.71
Charges financières :				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIERES				
Charges exceptionnelles :				
Sur opérations de gestion	538.25			
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES			538.25	
TOTAL GENERAL DES CHARGES			288 584.55	209 181.71
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)			258.33	1 095.68
CAF			565.13	1 879.27
* Y compris :				
- redevances de crédit-bail mobilier				
- redevances de crédit-bail immobilier				

(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Ministère : Education Nationale

Académie : DIJON
Exercice : 2018

Etablissement : 0580012Y
COLLEGE NOEL BERRIER
1 Rue d'Augenay
58800 CORBIGNY

Département : NIEVRE
Pièce n° 6
Edité le : 28/01/19

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

PRODUITS	MONTANT N	RAPPEL N-1	TOTAUX PARTIELS N	TOTAUX PARTIELS N-1
Produits d'exploitation : (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	74 060.98	68 000.51		
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	195 805.96	129 723.54		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Autres produits	18 234.48	11 821.12		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			288 101.42	209 545.17
Produits financiers :				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS				
Produits exceptionnels :				
Sur opérations de gestion	9.24			
Sur opérations en capital	732.22	732.22		
Reprise sur dépréciations et provisions				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS			741.46	732.22
TOTAL GENERAL DES PRODUITS			288 842.88	210 277.39
RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)				
IAF				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

0580012Y
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE NOEL BERRIER
1 RUE D AUGENAY
58800 CORBIGNY
Tel : 0386202696

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 67
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/02/2019
Réuni le : 05/03/2019
Sous la présidence de : Christophe Deniaux
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à MAJ 2019 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la mise à jour de la programmation des sorties et projets pédagogiques 2019 avec les financements correspondants, pour lesquels aucune participation des familles n'est requise. Les voyages ont fait l'objet d'une délibération à part. Cf tableau joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Deniaux
Prénom : Christophe
Signé le: 12/03/2019 08:32:35

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

SORTIES ET PROJETS 2019 MAJ CA DU 5 MARS 2019

	RECETTES	CREDITS LOLF ETAT 7411			FONCTIONNEMENT	CREDITS IREPS	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	FAMILLES PARTICIPANTS	DONS ET LEGS 7468	
		CESC	PARCOURS EXCELLENCE	PROJET ETAB	DOTATION FONCTIONNEMENT COLLEGE	CESC	PROJETS PLURIDISCIP.	PARTICIPATION VOYAGES ET SORTIES	FSE	
		VE 16ESC	AP 13PE	AP 13ADP	AP ACCOMP	VE OIREPS	AP 2PROJPDI	AP 0FAMILL	AP 0FSE	
PROJETS SORTIES	DEPENSES	1 209,33 €	3 200,00 €	3 098,11 €	0,00 €	719,00 €	2 750,00 €	6 999,00 €	3 800,00 €	BUDGET
PROJET EPISTULAE ELEVES LATINISTES - CARTES EN LATIN - JANVIER ET AVRIL 2019	Inscriptions			3,50 €						21,70 €
	Affranchissement			18,20 €						
PROJET CORRESPONDANCE PAYS FRANCOPHONES TOGO 6EME	Affranchissement			50,00 €						50,00 €
CESC INTERVENTION GENERATION NUMERIQUE RESEAUX SOCIAUX 5EME / MEDIAS ET SEXUALITE 4EME LE 22 JANVIER 2019 + REUNION ADULTES SOIR ANNULEE	Intervention génération numérique	373,00 €								373,00 €
LIAISON CM2/6E 4 SEANCES DU 5 AVRIL AU 23 MAI 2019 - VENUE DES ECOLES DU SECTEUR AU COLLEGE / PROJET CARDIE 10 SEANCES DU 18 JANVIER AU 24 MAI 2019 - ECOLES DU SECTEUR + 6EME A L'ABBAYE	Transport écoles sur convention						1 750,00 €			1 750,00 €
PROJET JARDINS PEDAGOGIQUES	végétaux et matériel						300,00 €			300,00 €
CESC AXE CITOYENNETE ADHESION FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES	Adhésion	50,00 €								50,00 €
CABINET DE POESIE "TEATR'EPROUVETE" - 6EME ET 5EME INTERVENTIONS 4 ET 5 MARS 2019	Interventions sur convention			600,00 €						
COLLEGE AU CINEMA "LE GARCON ET LE MONDE" 5EME et 4EME 5 MARS 2019 ABBAYE CORBIGNY SORTIE OBLIGATOIRE	1 Séances de cinéma 55 élèves x 2,50 €			137,50 €						137,50 €
INTERVENTION CANOPE 58 "CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLE" 11 MARS 2019 - 4EME	Intervention sur convention			459,00 €						
PARCOURS EXCELLENCE VISITE LYCEES JULES RENARD ET JEAN ROSTAND NEVERS 3EME NOËL BERRIER + 3EME BIBRACTE 28 MARS 2019 - SORTIE OBLIGATOIRE	Hébergement		134,60 €							524,60 €
	Transport		390,00 €							
CESC AXE NUTRITION / ENVIRONNEMENT PROJET APICOLE 6EME ET 5EME 1ER AVRIL 2019	Intervention EIRL Abeilles et Découvertes convention	111,60 €								111,60 €
CESC AXE NUTRITION INTERVENTION SERVICE SANITAIRE OPERATION PETIT DEJEUNER 6EME / 5EME 1 ET 2 AVRIL 2019	Denrées pour le petit déjeuner	500,00 €								500,00 €
CESC INTERVENTION CIDFF LUTTE CONTRE LE SEXISME 5EME/ LOIS ET SEXUALITE 4EME 2019	Intervention CIDFF					628,00 €				628,00 €
SORTIE CIVILISATION ROMAINE A AUTUN 31 LATINISTES LE 1ER AVRIL 2019 - SORTIE FACULTATIVE	Transport								400,00 €	710,00 €
	Ateliers			310,00 €						
ECHANGE FRANCO-ALLEMAND ACCUEIL DES ELEVES ALLEMANDS DU 4 AU 10 AVRIL 2019 -	Repas 25 allemands 3 JOURS			256,25 €					25,00 €	281,25 €
ECHANGE FRANCO-ALLEMAND - SORTIE FROMAGERIE DE ROUY LUNDI 8 AVRIL 8h30 à 12h30 - ELEVES GERMANISTES - SORTIE FACULTATIVE	Visite fromagerie 3 € / 45 élèves			135,00 €						135,00 €

ECHANGE FRANCO-ALLEMAND SORTIE NUITS-SAINTGEORGES / DIJON MARDI 9 AVRIL 2019 - ELEVES GERMANISTES - SORTIE FACULTATIVE	Péage								37,00 €	495,30 €
	Hébergement			120,30 €					68,00 €	
	Visite cassisium 6,00 € x 45 élèves								270,00 €	
COLLEGE AU CINEMA 5EME et 4EME "LE PAYS DES SOURDS" 7 MAI 2019 ABBAYE CORBIGNY - SORTIE OBLIGATOIRE	1 Séances de cinéma 55 élèves x 2,50 €			137,50 €						137,50 €
VISITE ORIENTATION LYCEE ROMAIN ROLLAND 16 MAI 2019 3EME -SORTIE OBLIGATOIRE	Transport			225,00 €						225,00 €
PARCOURS EXCELLENCE VISITE SITE ARCHEOLOGIQUE BIBRACTE 3EME NOËL BERRIER + 3EME BIBRACTE 21 MAI 2019 - SORTIE OBLIGATOIRE	Visites et hébergement		890,00 €							1 240,00 €
	Transport		350,00 €							
SORTIE PARIS - LOUVRE - CROISIERE PIQUE NIQUE - DECOUVERTE DE LA VILLE - 23 MAI 2019 ELEVES DE 4E - SORTIE FACULTATIVE	Transport autocar				226,00 €			184,00 €	1 000,00 €	2 225,00 €
	Croisière Vedettes du pont neuf							200,00 €		
	Repas du soir							615,00 €		
SORTIE MOYEN-AGE BASILIQUE DE VEZELAY ET CARRIERE D'AUBIGNY 5EME 13 MAI 2019 - SORTIE OBLIGATOIRE	Transport			350,00 €						808,50 €
	Visites / entrées						458,50 €			
VOYAGE DANS LES VOSGES LES GRANDES GUERRES 3EME DU 11 AU 13 JUIN 2019 - SORTIE FACULTATIVE	Forfait voyagiste				860,00 €			6 300,00 €	1 675,27 €	9 160,00 €
	Assurance annulation								324,73 €	
COLLEGE AU CINEMA 5EME ET 4EME SEPT / DEC 2019 - SORTIE OBLIGATOIRE	Séance de cinéma 64 élèves x 2,50 €			160,00 €						160,00 €
	RELIQUATS	174,73 €	1 435,40 €	135,86 €	-1 086,00 €	91,00 €	241,50 €	-300,00 €	0,00 €	

GRATUIT

TEMPS 2 PROJET CARDIE - ABBAYE CORBIGNY	3EME	21 AU 25/01/2019
OPERATION PISTE 10 DE CONDUITE	4EME ET 3EME	17-18 JANVIER 2019
CESC INTERVENTION MUTUALITE FRANCAISE ADDICTIONS TABAC	4EME	25/01/2019
DISPOSITIF REMOBILISATION A VARZY FERRONERIE	ELEVES 4E ET 3E	29/01/2019
DISPOSITIF REMOBILISATION A VARZY CONSTRUCTION BOIS	ELEVES 4E ET 3E	05/02/2019
DISPOSITIF REMOBILISATION A VARZY CHAUDRONNERIE	ELEVES 4E ET 3E	12/02/2019
CARNAVAL AU COLLEGE	TOUS	15/02/2019
TEMPS 3 PROJET CARDIE - ABBAYE CORBIGNY	3EME	11 AU 15/03/2019
DISPOSITIF REMOBILISATION LM CHÂTEAU CHINON BOULANGERIE/PATISSERIE	ELEVES 4E ET 3E	21/03/2019
DISPOSITIF REMOBILISATION LM CHÂTEAU CHINON HOTELLERIE REST. TOURISME	ELEVES 4E ET 3E	19 ET 26/03/2019
DISPOSITIF REMOBILISATION LM CHÂTEAU CHINON BOIS ET ENERGETIQUE	ELEVES 4E ET 3E	18 ET 25/03/2019
EXPOSITION LUMIERE SUR LE LIVRE JEUNESSE ABBAYE CORBIGNY	6EME	19 ET 21 MARS 2019
PREVENTION SECURITE ROUTIERE - INTERVENTION MAIF	3EME	22/03/2019
JOURNEE PORTES OUVERTES AU COLLEGE	TOUS	23/03/2019
CESC INTERVENTION DON DU SANG AMICALE DES DONNEURS DE SANG	3EME	MARS - 2019
CESC INTERVENTION DON D'ORGANE FRANCE ADOT 58	3EME	MARS - 2019
CESC INTERVENTION PREVENTION ADDICTIONS ANPAA	4EME	AVRIL - 2019
JOURNEE ATHLE ORIENTATION LIAISON CM2/6E CORBIGNY	CYCLE 3	MAI - 2019
CESC INTERVENTION HANDICAP DREAM	4EME	JUIIN - 2019
CESC INTERV, CENTRE DE PLANIFICATION NEVERS VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE	3EME	JUIN - 2019
SENSIBILISATION SECURITE TRANSPORTS SCOLAIRES ANDATEEP	6EME	OCT - 2019
CROSS ECOLES - COLLEGE	CYCLE 3	17/10/2019
FORMATION DELEGUES ACCUEIL DE LORMES ET MONTSAUCHE	DELEGUES	NOV - 2019
CESC INTERVENTION NON AU HARCELEMENT	6EME / IME	NOV - 2019
CESC INTERVENTION MUTUALITE FRANCAISE JEUX DE SONS JEUX DE SIGNE	6EME	NOV - 2019
CESC INTERVENTION TAB'AGIR ADDICTIONS	5EME	DEC - 2019